

Recommandations de prévention dans les pharmacies

Recommandations concernant les commerces et pharmacies durant l'épidémie de COVID-19.

1. Respecter les gestes barrières



2. Conseils vestimentaires pour les salariés

- ❖ Ne pas porter de bijou
- ❖ S'attacher les cheveux
- ❖ Porter des vêtements professionnels ou des vêtements personnels dédiés au travail

3. Confinement à domicile des salariés à risque de forme grave

- ❖ Age ≥ 70 ans
- ❖ Grossesse
- ❖ Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- ❖ Insuffisances respiratoires chroniques;
- ❖ Mucoviscidose;
- ❖ Insuffisances cardiaques toutes causes;
- ❖ Maladies des coronaires;
- ❖ Antécédents d'accident vasculaire cérébral;
- ❖ Hypertension artérielle;
- ❖ Insuffisance rénale chronique dialysée;
- ❖ Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2;
- ❖ Les personnes avec une immunodépression :
 - Pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches;
 - Hématopoïétiques;
 - Maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur;
 - Personnes infectées par le VIH;
- ❖ Maladie hépatique chronique avec cirrhose;
- ❖ Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Conformément aux décisions gouvernementales, les personnes présentant ces pathologies doivent impérativement rester à leur domicile, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.

Pour de plus amples informations : <https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/Coronavirus-Covid-2019>

- ❖ Ne laisser rentrer un client qui tousse ou ayant une sensation de fièvre dans la pharmacie qu'avec un masque et lui demander de faire réaliser ses courses par un proche (informer les clients).
- ❖ Restreindre le nombre de clients à l'intérieur du magasin : affichage à l'entrée avec nombre de personnes acceptées à l'intérieur + rappel de la distance sanitaire (1m à 1m50).
- ❖ Réguler les clients arrivant en caisse : signalisation au sol de la distance de sécurité sanitaire supérieure à 1m soit 1.50m.
- ❖ Réfléchir à équiper les caisses d'un dispositif temporaire en plexiglass qui pourra être nettoyé toutes les 3 heures.
- ❖ Si possible, organiser un flux avec entrée et sortie séparées pour les clients.
- ❖ Enlever les objets non indispensables sur la surface des caisses qui seront nettoyées toutes les 3 heures, même si port de gants par les caissières.
- ❖ Fermer les espaces de vente dans la galerie marchande.
- ❖ Informer régulièrement au micro sur les mesures mises en place dans le magasin.
- ❖ Si le client a son sac de courses, le remplir à proximité de la caisse (à distance présenteoirs d'aliments).
- ❖ Limiter, voire arrêter le paiement par espèces ou par chèques

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesures de l'évolution de la situation

Rappel : Port de masques

Les masques chirurgicaux sont indiqués dans :

- la prévention des contacts cutanéomuqueux avec des liquides biologiques ;
- la réduction de l'émission de gouttelettes vers l'entourage et l'environnement.

Le masque chirurgical protège également celui qui le porte contre les agents transmissibles par voie « gouttelettes ». Les masques FFP2 permettent de se protéger des personnes symptomatiques : ces masques sont efficaces maximum 4 heures et sont pour l'instant réservés aux personnels de soins.



Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France